

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

|                                                                             |                             |                                           |                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------------|
| Nom de l'exploitant<br>Josée LeBlanc                                        | Numéro de permis<br>2021121 | Date d'inspection<br>Le 18 septembre 2025 |                                     |
| Nom de l'établissement<br>Garderie Adorable                                 |                             | Numéro de téléphone<br>(506) 758-9972     |                                     |
| Adresse<br>290 chemin Pré-d'en-Haut Memramcook NB E4K 1L6                   |                             |                                           |                                     |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis<br>Roxanne Benoit |                             | Titre du poste<br>Inspecteur/Inspectrice  |                                     |
| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives                        | Règlement                   | Date limite pour être conforme            | Date d'attestation de la conformité |

### Commentaires généraux

L'inspectrice observe la transition des jeux extérieurs à l'heure du dîner. Les enfants ont lavé leurs mains dès leur entrée dans l'établissement.

L'inspectrice observe également l'heure du conte ainsi que le repos.

La personne exploitante a une routine d'étable et les enfants connaissent et suivent celle-ci. La personne exploitante à lit un livre aux enfants et encourage leur vocabulaire en leur posant des questions ouvertes et ont les invitant à interpréter les images.

Le ratio est respecté durant l'inspection en matinée. L'inspectrice n'a pas observé les enfants scolaires. Une inspection de surveillance, afin d'observer le ratio scolaire, sera effectuée à un temps ultérieur.

original signé par  
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 18 septembre 2025

Date

original signé par  
Josée LeBlanc

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 septembre 2025

Date